

attouchements sur mineurs par une personne proche

Par tssst, le 16/10/2011 à 16:26

Bonjour,

Il y a 10 ans maintenant, lorsque j'avais 12/13 ans j'ai subis des attouchements sur la poitrine part l'ami de ma mère. Je n'ai jamais osé porter plainte, j'aurais voulu savoir, si j'avais porté plainte sur le moment, est ce que celle-ci aurait été recevable ou non et qu'elles auraient été les conséquences. Je voulais aussi savoir si aujourd'hui une plainte contre lui serait recevable. Merci. Une réponse m'aiderais beaucoup.